

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A ET B SANITAIRESNéant ☐ *Exercice N clos le
28/02/2023
1**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	87 037	
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217		218	64 907	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)							222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	151 945
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	53 140
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240	(1 818)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)							242	36 209
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243	147	244	503
	Rémunérations du personnel*							250	29 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	29 089
	Dotations aux amortissements*							254	3 209
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259		262	1 001
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	150 335
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	1 610
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280	
	Produits exceptionnels (IV)							290	
	Charges financières (V)							294	91
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)							306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 519	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312	1 519	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	29 000		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 282		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))					249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre–mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdécies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	32 801
							354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	32 801	
							372		

Désignation de l'entreprise <u>SARL A ET B SANITAIRES</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>459 Route de la Combe 74350 VILLY LE PELLOUX</u>																								
Numéro SIRET* <table border="1"> <tr> <td>4</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>5</td><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td> </tr> </table>												4	9	4	3	7	5	8	1	9	0	0	2	1
4	9	4	3	7	5	8	1	9	0	0	2	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"> <tr> <td>12</td> </tr> </table>						12	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"> <tr> <td>12</td> </tr> </table>						12											
12																								
12																								
								Exercice N clos le 28/02/2023																
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		{ Fonds commercial* Autres*	010		012																		
	incorporelles			014	2 6 6	016	2 6 6																	
	Immobilisations corporelles*			028	41 2 0 4	030	3 0 7 3 8			10 4 6 5														
	Immobilisations financières* (1)			040	2 6 6 1	042				2 6 6 1														
	Total I (5)			044	4 4 1 3 1	048	3 1 0 0 4			1 3 1 2 6														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	6 2 3 4	052				6 2 3 4														
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	6 7 0	070			6 7 0																
			072	7 4 2	074			7 4 2																
	Valeurs mobilières de placement			080		082																		
	Disponibilités			084	6 3 5 0	086			6 3 5 0															
	Charges constatées d'avance *			092	3 3 8 5	094			3 3 8 5															
	Total II			096	1 7 3 8 2	098			1 7 3 8 2															
	Total général (I + II)			110	6 1 5 1 4	112	3 1 0 0 4			3 0 5 0 9														
PASSIF								Exercice N NET 1																
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120					5 0 0 0															
	Écarts de réévaluation			124																				
	Réserve légale			126				5 0 0																
	Réserves réglementées*			130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131																					
	Report à nouveau			134																				
	Résultat de l'exercice			136				1 5 1 9																
	Subventions d'investissement			137																				
	Provisions réglementées			140																				
	Total I			142				7 0 1 9																
Provisions pour risques et charges			154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			8 9 9 0																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	1 4 0 9 1			1 4 4 9 8																	
Produits constatés d'avance			174																					
Total III			176			2 3 4 8 9																		
Total général (I + II + III)			180			3 0 5 0 9																		
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A & B SANITAIRES

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5 000 Euros
Siège Social : 459 Route de la Combe

74350 VILLY LE PELLOUX

* * *

SIREN 494 375 819 RCS ANNECY

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à dix-huit heures, Monsieur Christophe BOURGEOIS, demeurant à VILLY LE PELLOUX – 74350 – 459 Route de la Combe, propriétaire de la totalité des CENTS (100) parts sociales de CINQUANTE (50) Euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée « A & B SANITAIRES » au capital social de 5000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro SIREN 494 375 819

Associé unique et seul gérant de ladite société :

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société « A & B SANITAIRES », associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), de l'exercice clos le 28 février 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2 – A pris les décisions suivantes portant sur :

- . l'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2023
- . la constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Première Décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 1519 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique constate l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

cb

Deuxième Décision

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique, savoir :

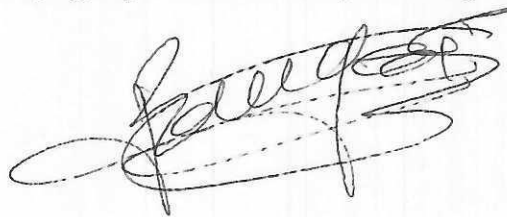
- Mise à disposition gratuite des locaux sis à VILLY LE PELLOUX – 74350 – 459 Route de la Combe par Monsieur BOURGEOIS, Gérant associé.

Par ailleurs, il n'a été conclu ou renouvelé aucune autre convention de ce type durant l'exercice écoulé.

Ladite convention sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé unique et cosigné sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Levesque', written over a faint, dashed oval line.